

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

23 Septembre. — Un drame sanglant se déroule à Paris, dans les bureaux du journal la *Lanterne*, Mme Paulmier, femme du député du Calvados, se jugeant offensée par un article paru dans ce journal, tire sur M. Olivier, secrétaire de la rédaction, plusieurs coups de revolver qui le blessent très grièvement.

24 Septembre. — Un formidable incendie détruit la moitié du village de Labergement, près de Pontarlier. Dix-neuf maisons deviennent la proie des flammes, sans qu'il soit possible de rien sauver du mobilier, des marchandises ou des récoltes qui venaient d'être rentrées. Des vingt et un ménages qui habitaient ces immeubles quatre seulement étaient assurés.

— Une double explosion de grisou se produit dans la mine de Brownville, en Pensylvanie. Sur cinquante-quatre mineurs ensevelis, vingt-quatre peuvent être retirés blessés plus ou moins profondément.

25 Septembre. — Bien que le silence le plus absolu soit gardé sur les résultats des délibérations de la Commission consultative, au sujet de la révision du procès Dreyfus, on fait circuler le bruit que cette Commission se serait montrée hostile à la révision.

26 Septembre. — A l'issue d'une importante réunion du Conseil des ministres sous la présidence de M. Henri

Brisson, il est décidé que M. le Garde des sceaux transmettra à la Cour de cassation la demande de révision du procès Dreyfus. Il est également décidé que des instructions seront adressées au Procureur général pour que toute attaque contre l'armée soit immédiatement poursuivie.

— On reçoit au ministère des affaires étrangères la nouvelle de l'arrivée des troupes anglaises à Fashoda, où le commandant de l'expédition britannique se serait trouvé en présence du commandant Marchand et son expédition composée de huit officiers et cent vingt soldats soudanais. Les anglais se seraient retirés après avoir laissé une garnison égyptienne à peu de distance des positions françaises.

— Un terrible accident de chemin de fer se produit sur la voie unique de Lamotte à Arcachon, à la station de Gujan-Mestras. Par suite d'une erreur d'aiguillage, le train venant de Bordeaux est lancé à toute vitesse sur la voie de garage où il tamponne le train d'Arcachon. On compte sept blessés.

27 Septembre. — Dans une réunion du Conseil des ministres à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure, il est longuement question de l'affaire Dreyfus puis, M. le Garde des sceaux donne connaissance d'une lettre des cardinaux relative à la comptabilité des fabriques.

— Un incendie qui prend en quelques minutes des proportions colossales,

éclate dans une scierie mécanique et se communique à deux vastes entrepôts de la Compagnie d'Orléans. Les dégâts sont évalués à 500,000 francs.

28 Septembre. — M. Sarrien, Garde des sceaux, transmet officiellement à M. Manau, procureur général près la Cour de cassation, toutes les pièces composant le dossier de l'affaire Dreyfus.

29 Septembre. — Mort de la reine Louise Wilhelmine de Danemark, née le 7 Septembre 1817, mariée le 26 Mai 1842 au Prince Christian, fils du duc Frédéric-Guillaume de Schleswig-Holstein, qui monta sur le trône de Danemark le 15 Novembre 1862.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dinanche dernier a eu lieu à deux heures la distribution des prix de la Délégation, aux élèves des écoles du canton, sous la présidence de M. F. Labour conseiller à la Cour d'Appel, président honoraire de la Délégation cantonale.

Nos lecteurs se souviennent que nous avons annoncé dès le 4 Septembre dernier que cette distribution organisée par les soins de M. Marguerite, Vice-Président de la délégation antonale, devait être présidée par M. Renault, Inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement, et c'est du reste en ce sens que les invitations ont été lancées. Or, quelle n'a pas été la surprise du public en voyant prendre place au fauteuil de la présidence, M. F. Labour, qui dans son allocution, a expliqué en ces termes les motifs de cette transmission de pouvoirs :

« Pendant de longues années, j'ai présidé cette distribution solennelle des prix; puis vint une loi singulière, inexorable, qui, dans l'immense ressort de la Cour de Paris, n'atteignit que moi, et

qui m'obligea à quitter la délégation. Ce fut alors que mes collègues me décernèrent l'honorariat, et m'invitèrent à porter le titre de président honoraire de la délégation. »

« C'était une pure fiction, mais l'Université prit à tâche de transformer la fiction en une réalité, en me donnant officiellement ce titre; c'est donc en ma qualité de président honoraire que je remplace ici M. Jules Moquet, président démissionnaire, auquel j'adresse un cordial souvenir, et M. Marguerite, vice-président dont je regrette l'absence. »

A cette fête scolaire que favorisait un temps superbe, assistaient, aux côtés de M. le Conseiller Labour, M. Hémar, maire de Dammartin, M. Edmond Labour, Conseiller général, M. Léonor Dupille, Conseiller d'arrondissement, MM. Haran, Michel, Barre délégués cantonaux, et quelques conseillers municipaux et fonctionnaires du canton de Dammartin.

La parole ayant été donnée par M. Labour père, Président, à M. Labour fils, Conseiller général, ce dernier a prononcé un discours d'une allure un peu frondeuse, mais qui n'en a pas moins été, sous une forme brillante d'idées et d'appréciations heureuses, empreint de sentiments d'un patriotisme, qui pour être un peu fougueux, n'en paraît pas moins sincère.

La Fanfare municipale a apporté à cette fête son précieux concours et a exécuté avec un ensemble remarquable quelques morceaux de son répertoire.

A l'issue de la distribution des prix, les enfants des écoles, les musiciens de la Fanfare et MM. les Instituteurs ont été invités par M. F. Labour, au goûter traditionnel auquel tous ont fait un accueil enthousiaste.

— Le Conseil municipal de Dam-

martin s'est réuni vendredi dernier à huit heures du soir, sous la présidence de M. le Maire, mais cette séance d'un bien minime intérêt, a eu pour objet la concession d'un terrain pour l'inhumation de M. l'Abbé Congy et la désignation d'un ouvrier industriel pouvant être délégué à la fête d'inauguration de la maison de retraite de l'Usine de Noisiel.

A cette séance, M. le Maire a fait quelques observations au sujet du peu d'empressement que mettent certains conseillers municipaux, à faire partie des bureaux électoraux, pour la composition desquels ils sont appelés à tour de rôle. M. le maire espère qu'à l'avenir, nos édiles ne se feront plus ainsi tirer l'oreille.

La séance a été levée à huit heures et demie.

SAINT-PATHUS

Depuis plus de 3 mois déjà, M. Denis Boucher, âgé de 67 ans, maçon et conseiller municipal de la commune, donnait des marques de dérangement d'esprit et était atteint de la manie de la persécution. Trois ou quatre fois il avait voulu se pendre; il aurait mis plus tôt son triste projet à exécution sans la surveillance assidue de sa femme; il a cependant réussi à se suicider dans la matinée du 21 septembre. Mme Boucher l'avait laissé au lit et était partie soigner ses vaches. Son mari profita de ce moment pour aller se pendre dans le magasin où il serrait ses outils de maçon. La malheureuse femme découvrit le cadavre de Boucher quelques instants après. Elle appela à l'aide son petit-fils Clément Lucet. Celui-ci coupa immédiatement la corde qui retenait son grand-père, mais il était trop tard. Le corps quoiqu'il était chaud ne put être ramené à la vie.

Le docteur Petit a été appelé à faire les constatations d'usage.

(Écho de la Brie)

FONTAINE-LES-CORNU

La princesse Murat, femme du général prince Murat, est actuellement à son château de Chaalis.

Ce château, qui avait été loué pendant quelques années à Mme Jules Porgès, est un de ceux de toute la région où l'hospitalité la plus cordiale et en même temps la plus fastueuse est de tradition.

Journal de Senlis

CLAYE

Un vol de trois courroies estimées d'une valeur de 370 francs a été commis au préjudice de M. Pitort, entrepreneur de charpente, dans la nuit du 26 au 27 courant.

On se perd en conjectures sur les auteurs de ces vols singuliers, dont M. Pitort et d'autres industriels de Claye ont déjà été victimes.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Nanteuil

Audience du 27 septembre 1898

Lamouche (Clément), charretier à Versigny, passage avec chevaux et voiture sur terre ensemencée: 2 fr. d'amende et frais.

Lamotte (Edouard), 29 ans, ouvrier carreleur à Paris, 42, rue de Torcy; vélocipède non éclairé; 1 fr. d'amende et frais.

Rosalie Cornalis, 36 ans, femme Bergeron, au Plessis-Belleville; grappillage: 1 fr. d'amende et frais.

Moinat (Albertine), 27 ans, femme Carrière, à Nanteuil; Violences légères: amende égale à la valeur d'une journée de travail.

A la caserne:

— Vous avez des motifs d'exemption?

— Dans toutes les maisons où j'ai travaillé avant de venir au régiment, on m'a déclaré impropre à tout service.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

12720
11042

SHAS



0 000000 110426

CÉLÉBRITÉS LOCALES

M. LAVOLLÉE

Maire de Dammartin.

1706 - 1819

La ville de Dammartin vient, comme on sait, de donner à l'une de ses rues et de ses places publiques, le nom de Lavollée, afin d'honorer la mémoire d'un de ses anciens maires à qui elle est redevable d'un certain nombre d'institutions utiles.

A cette occasion, nous croyons intéresser les lecteurs de la Petite Gazette en publiant sur M. Jean-Hubert Lavollée la notice biographique qui suit :

Louis-Jean-Hubert Lavollée, fils d'un commerçant bourguignon, Hubert Lavollée, naquit à Pourain, (Yonne), le 23 Mai 1762, et, après de bonnes études classiques complétées de solides notions de droit, vint se fixer, quelques années avant la Révolution, à Dammartin, où, le 9 Octobre 1787, il succéda à M. Chantepie, en qualité de notaire-tabellion, devint aussi greffier du bailliage et de la grierie de Dammartin, et administrateur des biens du prince de Condé, comte de Dammartin.

Les délicates fonctions dans lesquelles débutait, à cette époque déjà si profondément troublée, le jeune officier ministériel, alors âgé de vingt-cinq ans, l'exposaient, plus que tout autre, à de réels dangers auxquels il échappa cependant, grâce à sa fermeté de caractère et à son esprit libéral ; aussi fut-il désigné à une imposante majorité comme capitaine de la garde nationale le 4 Juillet 1791, officier municipal le 16 Décembre 1792 et membre du Conseil d'administration

de l'hospice au commencement de l'année suivante.

La mairie étant devenue vacante en 1793, M. Lavollée fut appelé le 20 Vendémiaire an IV, à succéder à M. Pierre Simon Champy, et c'est surtout dans les fonctions de premier magistrat de la ville qu'il fit apprécier ses brillantes qualités d'administrateur, qu'il exerça avec une activité inébranlable et un désintéressement sans bornes.

La tourmente révolutionnaire avait fait disparaître à Dammartin, comme partout ailleurs, la plupart des anciennes institutions, et les nouveaux services avaient besoin, pour assurer la régularité de leur fonctionnement, d'une prompte et solide organisation. M. Lavollée se mit résolument à l'œuvre, et après avoir remis sur pied le service de l'assistance publique, il entreprit de réorganiser complètement celui de l'enseignement.

Il avait obtenu que l'institution fondée avec le produit du legs Portefin fut convertie en collège relevant directement de l'Université, et, pour favoriser le développement de cet établissement, dont les débuts avaient été très prospères, il fit aménager à ses frais le vaste local de l'ancien prieuré de saint-Jean, dont l'administration de l'hospice venait de faire l'acquisition.

Pour se conformer à la loi du 3 Brumaire an IV modifiée par celle du 11 Floréal an X, concernant l'organisation de l'instruction primaire, M. Lavollée fit approprier au-dessus de la Halle, un assez vaste local où fut installée une école d'enseignement mutuel ; ce fut là l'origine de l'école communale actuelle de garçons.

Les filles bénéficièrent également

d'une réorganisation complète de l'école qui leur était destinée et qui, après avoir été transférée dans un bâtiment voisin de l'hospice, fut confiée à deux sœurs de charité, spécialement affectées à l'instruction gratuite des jeunes filles.

Dès le début de son séjour à Dammartin, M. Lavollée avait été vivement frappé de la mauvaise qualité de l'eau des fontaines et des puits servant à l'alimentation de la ville, aussi s'empressa-t-il, dès qu'il fut maire, de faire quelques louables tentatives pour arriver à capter les sources existant sur le territoire de Longperrier, qu'il avait fait analyser et qui étaient reconnues de meilleure qualité. La dépense par trop considérable que devait nécessiter cette entreprise, l'obligea de renoncer à ce projet.

« Le plus bel usage que l'homme « en société puisse faire de ses facultés physiques et morales, dit quelque part M. Lavollée, est de les employer en faveur de ses semblables. « Secourir les malheureux est le premier devoir d'une âme sensible ; « protéger et conserver les propriétés particulières est le plus sacré des « devoirs d'un bon administrateur. »

Partant de ce principe, il ajoutait que dans un pays essentiellement agricole, situé, comme le nôtre au milieu d'une immense plaine, il serait de toute utilité d'avoir à sa disposition deux pompes à incendie, afin d'être en mesure de combattre utilement un fléau des plus redoutables, contre lequel les cultivateurs des campagnes ne pouvaient alors se mettre en garde. Il intéressa à cette idée les maires du canton et avec la participation des communes, parvint à réunir les fonds nécessaires à l'acquisition de deux pompes.

Restait à trouver un nombre suffisant d'hommes de bonne volonté et d'un dévouement éprouvé. Ce ne fut pas en vain que M. Lavollée leur fit appel, car en peu de temps il organisa et équipa de ses propres deniers une compagnie de cinquante braves, dont trente résidaient au chef-lieu de canton et les vingt autres appartenaient à chacune des communes de la circonscription.

(A Suivre)

E. L.

d'Ormoÿ-Villers à Béthisy

*Ormoÿ-Villers — Anger-saint-Vincent
Tremilly — Néry — Béthisy-saint-Pierre
Manoir de Huleux, — Rully — Fresnoy-le-Lua*

Suite ()*

Outre le châtelain qui avait sous ses ordres cinq chevaliers, exerçant un droit de préséance les uns sur les autres par rang d'ancienneté et recevant comme honoraires un revenu de soixante livres de terre, il y avait à la fin du XII^e siècle, au château de Béthisy, un prévôt qui remplissait les fonctions de receveur et d'intendant.

Bien que les chevaliers fussent supprimés dans la plupart des autres châteaux au commencement du XIII^e siècle, ceux de la forteresse de Béthisy furent maintenus en raison de la bravoure dont ils avaient fait preuve en 1184, contre le comte de Flandre. Ces officiers nommés dans le dénombrement présenté en 1214 au roi Philippe Auguste, par Pierre, châtelain de Béthisy, étaient Roger de Verberie, Hugues de Béthisy, Jean, fils du Prévôt, et Philippe de Nanteuil.

Philippe Auguste data encore de Béthisy des lettres de 1213, 1216 et 1218. Les successeurs de ce prince séjournerent également en ce château à diverses époques, et le roi Jean, qui l'appelait

son désert, à cause des forêts et des sites agrestes dont il était environné, ne dédaignait pas de l'habiter certaines époques de l'année.

En 1339, les Anglais après avoir brûlé Verberie et la Croix Saint-Ouen, se présentèrent devant le château de Béthisy, avec l'intention de s'en emparer et de le réduire en cendres, mais ils furent vigoureusement repoussés et se retirèrent à Creil après avoir éprouvé des pertes sensibles. Étant revenus quelque temps après avec des forces plus importantes, ils furent défaits de nouveau par la garnison, entre Verberie et Saint-Sauveur, en un lieu appelé depuis *Champ Dolent*.

Pendant toute la durée des guerres calamiteuses du XIV^e siècle, la forteresse de Béthisy fut exposée à de fréquents assauts qui endommagèrent considérablement la tour ainsi que l'enceinte du donjon et causèrent à ses épaisses murailles des brèches profondes qu'on ne se donna plus la peine de réparer, si bien, que cette place fut comprise au nombre de celles dont la démolition fut ordonnée, par lettres du 10 avril 1431, comme « non tenables et devenues des repaires de voleurs ».

En 1562, la reine Catherine de Médicis qui avait reçu le Valois parmi les domaines qui composaient son douaire, fit réparer les fortifications du château de Béthisy, avec le concours des habitants, afin de leur assurer un asile pendant les troubles qui commençaient à agiter le pays, sous prétexte de religion.

Cinquante ans plus tard, en 1618, Louis XIII averti de la résistance que le château de Pierrefonds opposait à ses troupes, donna dès le 1^{er} avril des ordres formels pour la complète destruction du château de Béthisy et il ne fut tenu aucun compte des justes récrimi-

nations des habitants qui contraints de réparer le château à leur frais, s'étaient endettés pour mettre leur forteresse en état de défense et se mettre en sûreté dans ces temps troublés.

Le mur d'enceinte fut démoli en grande partie et l'on fit à la tour de larges entailles, qui la rendirent inhabitable. Les habitants victimes de cet acte arbitraire d'autorité, ne furent même pas autorisés à vendre les matériaux à leur profit. On démolit la plus grande partie du mur d'enceinte, et l'on fit à la tour de larges brèches qui la mirent hors d'état de soutenir une attaque.

Lors des troubles de la Fronde, les habitants de Béthisy se trouvant exposés à toutes sortes de déprédations par le séjour dans leur voisinage des troupes du prince de Condé, obtinrent l'autorisation de consolider les défenses du bourg, mais cette restauration faite en terre, leur fut d'un bien faible secours.

Déjà, depuis l'année 1615, le domaine de Béthisy avait été engagé avec celui de Verberie, par la reine Marguerite de Valois, à Louis Fécan, seigneur de Villers, auquel il fut retiré dix ans plus tard par ordre de Louis XIII. Transporté ensuite au baron de Raray, dont les successeurs purent en jouir jusqu'en 1720, ce domaine fut alors retourné à l'État, qui l'aliéna enfin en 1760, au profit du duc d'Orléans.

L'église Saint-Pierre de Béthisy est un édifice de bonne apparence qui date de diverses époques. Le clocher qui occupe le côté droit du portail est une tour carrée du XVI^e siècle avec escalier en tourelle, couronné d'un clocheton qu'encadre une balustrade ajourée. Il est terminé par une belle flèche pyramidale de pierre, garnie de crochets, dont la hauteur totale est de quarante huit mètres au dessus du sol. Les con-

treforts sont ornés de niches surmontées de pinacles.

L'église de Saint-Adrien a disparu depuis longtemps, de même que les bâtiments d'un ancien Hôtel-Dieu et la chapelle de Saint-Magloire, dépendant de l'abbaye de Montmartre.

Le château de la *Douye*, au nord-est de Béthisy, offre des restes intéressants de construction des XIV^e et XVI^e siècles.

Les lieux dits de *Haçoy*, la *Bastille*, les *Sablons*, les *Forges*, *Gratigniz-sur-Autonme*, dépendant de la commune de Béthisy, paraissent être d'anciens fiefs seigneuriaux,

(à suivre)

E. L.

Voir les Nos 492, 493, et 494 de la *Petite Gazette*.

Les Maladies de la Vigne

Le Mildew

Une autre maladie moins commune, mais qui fait encore grand tort à nos vignes certaines années humides, c'est le *Mildew* ou *Mildiou*. C'est aussi un Champignon, le *Penorospora viticola*.

Il se manifeste d'abord sur les feuilles qui ont de larges taches blanches en dessous, auxquelles correspondent en dessus des taches jaunâtres. Alors les feuilles atteintes se dessèchent et tombent. La maladie se propage au raisin qui prend une teinte jaune livide ; puis rouge brun ; il s'atrophie et tombe pourri.

Cette maladie apparaît aussi à la suite des intempéries. Il faut, surtout là, employer les moyens préventifs. Le remède le plus connu et qui a fait ses preuves d'efficacité est la *Bouillie Bordelaise*, qui se vend toute préparée.

Mais on peut bien aisément la fabriquer très économiquement chez soi en prenant :

Sulfate de cuivre . . . 2 k.

Chaux 2 k.

Eau 400 litres.

Il faut bien mélanger le tout avant de le projeter avec un pulvérisateur ou une seringue à jet très divisé. On doit commencer l'opération dès que les bourgeons ont quinze à vingt centimètres et la recommencer plus tard si cela est nécessaire — c'est peu coûteux et toujours efficace. — La vigne traitée a une vigueur extraordinaire.

Cette même bouillie bordelaise peut aussi servir pour traiter les pommés de terre qui sont trop souvent envahies par le *Peronospora infestans*. les bons résultats obtenus dans ces derniers temps ne permettent pas de douter de l'efficacité du remède.



Casse-tête pour attraper la migraine: Savez-vous d'où vient chaque lettre de l'Alphabet? Ce qu'on en fait?

On fait venir l'A d'Aunis, l'E de Redon, les L de Moulins, les Z de Caen, l'O d'Oran et l'I des Halles.

Il existe des C dentaires, des B Chammelles et des J. Goths. En cherchant un peu, vous trouverez l'H au 7 et l'S au 6, pendant que les D pêchent et l'M rôde. On parle des R du Sahara, où l'on rencontre l'N humide. La pauvre F est mère, ainsi que l'affirment les T de la Saint-Martin. Mais le G nie! Tout ça ne vaut pas le P Roux. Pendant que les Q rient, jamais les K n'a`ri, et souvent l'U meurt noir. Le V n'est rien et Faure fait l'X!



DOCKS de la gare de Saint-Mard DAMMARTIN-JUILLY DESCHAMPS

(En face la Gare)

Charbons de terre — Charbon de forge - Coke - Anthracite - Boulets - Briquettes — Bois de construction - Ciments - Chaux - Sable - Mignonnette - Tuiles - Poteries - Briques - Carreaux - Tuyaux en grès vernissé.

Fer - Fonte - Tôle - Zinc - Plomb - Acier - Grillage et fil galvanisé - Pointes - Pelles - Bêches - Fourches - Lessiveuses, Seaux et tuyaux en tôle galvanisée.

Vente en détail aux prix du gros

A VENDRE une ANESSE
de taille moyenne
âgée de 6 ans, s'attelant bien pour la course ou le trait.

S'adresser à M^e COUCHOT,
Greffier de la Justice de Paix à Dammartin.

A Vendre aux enchères

Bon et Beau Mobilier

A MONTGÉ (S. & M.)
après décès de M^e COILLOT

Le Dimanche 9 Octobre 1898 à 1 heure

Par le ministère de M^e FOUQUET,
Notaire à Saint-Supplets.

HOSPICE CIVIL DE DAMMARTIN

à Vendre par Adjudication

en 4 Lots avec faculté de réunion

LE JEUDI 20 OCTOBRE 1898

à 2 heures de l'après-midi

en l'Étude de M^e Michel notaire à Dammartin

Par le ministère de M^e Michel et de M^e Fauvel
notaires à Dammartin

VASTE PROPRIÉTÉ

Sise à Dammartin, grande rue n^o 45 et 47, dont la majeure partie était autrefois occupée par un pensionnat, formant un seul ensemble d'une contenance de 39 ares 24 cent. et comprenant :

Deux Maisons d'habitation, Bâtimens à usage de Classes, Dortoirs, Réfectoires, Préau couvert et Bûcher, Cours, Jardins potager, fruitier et d'agrément.

S'adresser : Pour visiter, à la Mairie.
Et, pour les renseignements, à M^e MICHEL, dépositaire du cahier des charges, et à M^e FAUVEL.

A VENDRE 150 hectol Engrais
de poudrette, à raison de 1 fr. 75 l'hectolitre.

S'adresser à M. Pasquier, Vidangeur
à Dammartin.

ON DEMANDE un ménage, la
femme bonne
cuisinière et sachant servir à table ; le
mari connaissant le service intérieur
d'une ferme.

S'adresser chez M. BONNIN, à Dammartin.

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

Cartes de Visites

depuis 1 franc le cent

Registres Journal

Format Pot (30 - 21)

Couverture toile

La main 0 fr. 45

Registres Couronne

(35-23)

Couverture toile

Règlure journal

La main 0 fr. 65

Corrigés format In-4^o

Couverture percaline et molesquine

30-40-50-60 et 70 centimes

PETITS LIVRES DE MÉMOIRE, CARTONNÉS,

pour bouchers, épiciers, boulangers, etc.

35-45-60-75 centimes la douzaine.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

en tous genres

depuis 0 fr. 20 la ligne

Pour acquit, Duplicata, Annulé,
Reçu, etc. Avec monture nickelée :

50 et 60 cent.

Timbres de poche av. boîte de fantaisie
métal nickelé, dep. 50 cent.

Timbres dateurs à changement
automatique, dep. 5 francs.

Plaques de portes, Cachets gravés
pour le caire, Plaques de bicyclettes.

Directeur-Gérant **E. LEMARIÉ**

Imp. E. Lemarié à Dammartin